



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-359

PUBLIÉ LE 13 MAI 2022

Sommaire

Hôpital européen Georges-Pompidou / Assistance Publique Hôpitaux de Paris

75-2022-05-13-00002 - Arrêté portant délégation de signature pour les Marchés - APHP Centre-Université Paris Cite (5 pages)

Page 3

Hôpital européen Georges-Pompidou

75-2022-05-13-00002

Arrêté portant délégation de signature pour les
Marchés - APHP Centre-Université Paris Cité

Arrêté de délégation de signature n°

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité regroupant (Broca La Collégiale, Cochin, Coirentin-Celton, Hôpital européen Georges Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard).

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, le Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en qualité d'adjoint,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin et Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'hôpital Necker-enfants malades du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Anne LEFEBVRE, directrice de l'hôpital Européen Georges-Pompidou du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur des hôpitaux Coirentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à

- Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin-Port Royal et Hôtel Dieu du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article 2 B dans le cadre de la présidence des Commissions Locales d'Appréciation des Offres (C.L.A.O.) ;

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, comme suit :

Pour la Cellule des marchés :

- Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Cellule des marchés du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ; 6° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE*, délégation est donnée à Monsieur Philippe URBAN, attaché d'administration hospitalière, à Madame Ann-Sophie GAZEL, adjoint des cadres hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des investissements du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur en chef, à Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à Monsieur Hervé GUICHETEAU, ingénieur en chef, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc SAILLOUR, directeur technique, maintenance et sécurité incendie du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Sébastien PONS, directeur des équipements du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière du GHU et Madame Agnès WOELFFEL, Attachée d'administration hospitalière du GHU, en vue de signer les actes visés au 1°, 6° et 11° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PONS*, délégation est donnée à Monsieur Jean-Eric LEFEVRE, directeur des équipements adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Jean-Michel BRETAGNE, directeur des équipements adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris

Cité, à Monsieur Christophe SAINTOURENS, directeur des équipements adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction achats, services économiques et logistiques :

- Madame Marianne BENSAID, directrices des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur David DAYLIES, Ingénieur logistique et responsable de la restauration du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Amaury JACQUELOT, Attaché d'administration hospitalier du GHU et Monsieur Claude THIOUX, Technicien supérieur hospitalier, en vue de signer les actes visés au 1°, 6° et 11° de l'article 2C ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Apollinaire BONNEREAU, Responsable du magasin hôtelier du GHU et Madame Marie-Laure BERTHOMME, Adjointe au responsable du magasin hôtelier en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits hôteliers et linge à usage unique stockés ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Madame Paola CONSTANTINI, responsable restauration et Monsieur Christophe BIDAUX, Responsable restauration, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits alimentaires stockés et hors stock ;*

Pour la direction des systèmes d'information:

- Madame Sophie CARLI-BACHER, directrice des systèmes d'information du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie CARLI-BACHER, délégation est donnée à Madame Sylvie POUGEADE, responsable du système d'information local, à Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*

Pour la direction des affaires financières :

- Madame Julie GRUNDLINGER, directrice des finances du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie GRUNDLINGER, délégation est donnée à Madame Hélène FAUSSER, directrice des finances adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Kévin TORTET, directeur des finances adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ROUSSEL*, à Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche, de l'innovation et des maladies rares :

- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN*, délégation est donnée à Madame Aminata KONE, chargée de mission, à Madame Aurore ATTABI, chargée de mission, à Madame Estelle ZIEGLER, attachée d'administration hospitalière, à Madame Véronique RICHARD, adjoint des cadres hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN*, délégation est donnée à Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Marie AYOUB, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la coordination des activités de soins :

- Monsieur Christophe GUENOT, coordinateur général des activités de soins de du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT*, à Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordinatrice générale des activités de soins adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Philippe MAURICE, coordinateur général des activités de soins adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Sylvie SAUVAGE, coordinatrice générale des activités de soins adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Florence ROSSI, directrice des soins hôpitaux Corentin-Celton et Vaugirard Gabriel-Pallez en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers :

- Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN*, à Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint de la qualité, gestions des risques et

relations avec les usagers adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la communication :

- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER*, à Madame Anne-Cécile BARD, adjointe à la directrice de la communication, à Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication des hôpitaux Cochin-Port-Royal et Hôtel-Dieu, à Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication de l'HEGP, à Madame Christine CONAN, responsable de la communication des hôpitaux Broca La Collégiale Corentin-Celton et Vaugirard Gabriel-Pallez, à Madame Valérie METRAL, responsable de communication de l'hôpital Necker-Enfants malades en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction du mécénat et de la politique culturelle :

- Madame Juliette SIRINELLI, directrice du mécénat et de la politique culturelle du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la Pharmacie à Usage Intérieur :

- Monsieur Salvatore CISTERNINO, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Necker Enfants malades, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C ;
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Salvatore CISTERNINO*, Pharmacien, Sylvain Auvity - Pharmacien (MCU-PH), à Christine Broissand - Pharmacien (PH), à Rozenn Clément - Pharmacien (PH), à Camille Cotteret - Pharmacien (PH contractuelle), à Raphaële Escalup-Delhommeau - Pharmacien (PH), à Robert Ratiney - Pharmacien (PH), à Scarlett Wise - Pharmacien (PH Contractuelle), à Mélanie Doisne pharmacien assistante spécialiste, à Céline Chasport pharmacien assistante spécialiste, à Frédérique Benamar - pharmacien assistante spécialiste, Geneviève Afantchao Pharmacien et à Sandrine Lam - pharmacien assistante spécialiste.
- Madame Audrey LACOUR, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Broca, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 modifié du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, Directeur général du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2022-02-15-00003 du 15 février 2022, est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 13 mai 2022

SIGNE

Didier FRANDJI,
Directeur général du
GHU APHP. Centre-Université Paris Cité

5